

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Provinces maritimes.

451 Bâtisse du bureau du télégraphe à la baie Saint-Laurent, île du Cap-Breton—Pour terminer la bâtisse, y compris appareil de chauffage, service d'eau, hangar d'emmagasinage, etc. 1,000 00

Québec.

452 Ligne Baie Saint-Paul-Chicoutimi, rive nord du Saint-Laurent—Réparations, réfections et améliorations entre la Baie Saint-Paul et Saint-Alexis. 1,000 00

Saskatchewan et Alberta.

{	Moosejaw—Ligne de Wood-Mountain—Renouveler poteaux.	1,200 00
	Qu'Appelle—Ligne télégraphique d'Edmonton—Pour terminer le long de la réserve du chemin, la reconstruction de parties de la ligne qui traverse les terres exploitées entre le Fort-Saskatchewan et Star.	700 00
	453 Qu'Appelle—Ligne télégraphique d'Edmonton—Embranchement entre Victoria (Pakan) à Kamsack—à être exploité par téléphone.	600 00
	Qu'Appelle—Ligne télégraphique d'Edmonton—Reconstruction le long de la réserve de chemin, de parties de la ligne qui traverse les terres exploitées entre Qu'Appelle et Fort-Qu'Appelle.	500 00

Colombie-Britannique.

{	Ashcroft—Ligne Barkerville—Pour payer à James Trodden le montant qui lui est dû pour ouvrage fait.	5,513 38
	Ashcroft—Embranchement Lilloet—Réparations.	500 00
	454 Prolongement de la ligne Nicola-Penticton, <i>viâ</i> Granite-Creek, Princeton, Hedley, Kérémeos et Fairview—Montant additionnel	5,500 00
	Embranchement de Quesnelle-Barkerville—Réfections et réparations.	750 00

DIVERS.

{	455 Gratification à la veuve de feu le capitaine John Devereux, ci-devant préposé au dock à Esquimalt, C.-B., qui s'est noyé alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions.	1,000 00
	Commission internationale, Rivière Rouge du nord (Manitoba)..	10,000 00
	Commission internationale, rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.	20,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

488 Rivière Yamaska, écluse et chaussée, etc.—Crédit supplémentaire pour réparations, etc. 2,250 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

489 Lignes télégraphiques et câbles sous-marin, en bas du Saint-Laurent et dans les provinces maritimes, y compris les frais de navires nécessaires au service du câble; aussi pour l'entretien du télégraphe sans fil (Marconi), à Belle-Isle. 33,000 00